



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 8 MARS 2022 À 19h00, À LA SALLE DE L'ÂGE D'OR DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Henri Wapistan	Maire
Madame Stéphanie Landry	Conseillère
Madame Lyne Hounsell	Conseillère
Monsieur Jacques Tanguay	Conseiller
Madame Renée Lapierre	Conseillère
Monsieur Mathieu Vigneault	Conseiller

ÉTAIT ABSENT :

Monsieur François McKinnon	Conseiller
----------------------------	------------

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Denis Landry	Directeur général
Andréanne Rochette-Hounsell	Adj. administrative

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Le moment de réflexion est fait par le maire, monsieur Henri Wapistan. Celui-ci agira à titre de président de la séance.

2. CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 19 h 02.

**3. RÉSOLUTION N° 2022-038
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par la conseillère Renée Lapierre et résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté, en tenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

**4. RÉSOLUTION N° 2022-039
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 08
FÉVRIER 2022 : ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 08 février 2022 tel que rédigé.



**5. RÉSOLUTION N° 2022-040
DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES POUR LE 23
ALLÉE DES GALETS / NATASHQUAN POUR LA SAUVEGARDE
DE LA SOURCE : ACCEPTATION**

ATTENDU QUE l'organisme « Natashquan pour la sauvegarde de la Source » a soumis le 30 novembre 2021 à la Commission municipale du Québec une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 23, allée des Galets à Natashquan;

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, peut accorder une reconnaissance dont découle une exemption aux fins des taxes foncières;

ATTENDU QU'avant d'accorder une reconnaissance, la Commission municipale du Québec consulte la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble visé par la demande;

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité de Natashquan déclare n'avoir aucune objection à la confirmation de la reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières de l'organisme « Natashquan pour la sauvegarde de la Source », pour l'immeuble situé au 23, allée des Galets, et ne requiert pas d'audience.

**6. AVIS DE MOTION
PROJET DE RÈGLEMENT R-2022-003 CONCERNANT LA
GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE
NATASHQUAN**

La conseillère Renée Lapierre donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant la gestion contractuelle de la municipalité.

Ce règlement est adopté en vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec et vise à promouvoir la transparence et une saine gestion dans l'octroi des contrats municipaux, notamment en regard du respect des lois applicables, de la prévention face au trafic d'influence et conflits d'intérêts, de l'encadrement de la prise de décision autorisant la modification d'un contrat.



**7. RÉSOLUTION N° 2022-041
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT R-2022-003
CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA
MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN**

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;

D'accepter pour dépôt le projet de règlement concernant la gestion contractuelle de la municipalité de Natashquan.

**8. AVIS DE MOTION
PROJET DE RÈGLEMENT R-2022-004 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT N° 2018-01-08-002 RELATIF AU TRAITEMENT
DES ÉLU.ES MUNICIPAUX**

Le conseiller Jacques Tanguay donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le règlement n° 2018-01-08-002 relatif au traitement des élu.es municipaux.

Ce règlement est adopté en vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux et vise à actualiser le précédent règlement pour y inclure l'indexation annuelle, en date du 1^{er} janvier 2022, en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la province de Québec encouru lors de l'année précédente.

**9. RÉSOLUTION N° 2022-042
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT R-2022-004 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT N° 2018-01-08-002 RELATIF AU TRAITEMENT
DES ÉLU.ES MUNICIPAUX**

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le règlement n° 2018-01-08-002 relatif au traitement des élu.es municipaux.

**10. RÉSOLUTION N° 2022-043
LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES POUR
LES CANDIDAT.ES À L'ÉLECTION DU 7 NOVEMBRE 2021 :
DÉPÔT**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

D'accepter pour dépôt la liste des donateurs et rapport de dépenses des candidats à l'élection municipale du 7 novembre 2021 tel que présenté par l'administration municipale.



**11. RÉSOLUTION N° 2022-044
BILAN FINANCIER 2021 DU CAMPING MUNICIPAL : DÉPÔT**

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Renée Lapierre et résolu à l'unanimité;

D'accepter pour dépôt le bilan financier 2021 du camping municipal tel que présenté par l'administration municipale.

**12. RÉSOLUTION N° 2022-045
SOLLICITATION D'UNE RENCONTRE AVEC LE CONSEIL DE BANDE DE NUTASHKUAN EN VUE D'UNE DISCUSSION PRÉLIMINAIRE RELATIVE À LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS : NOMINATION D'UN MANDATAIRE**

Il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

De mandater la conseillère Stéphanie Landry pour entamer une discussion avec le Conseil de bande de Nutashkuan sur les attentes respectives des élus des deux communautés concernant les dispositions actuelles de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités en regard de la dernière élection générale.

**13. RÉSOLUTION N° 2022-046
RECONDUCTION DU MANDAT ASSISTANCE TECHNIQUE – PROGRAMMATION TECQ 2019-2023 -TETRA TECH QI INC. : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Natashquan doit planifier des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) répartis sur cinq ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Renée Lapierre et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité confirme qu'elle désire reconduire le mandat d'assistance technique Programmation TECQ 2019-2023 à la firme Tetra Tech QI Inc. et qu'elle accepte la proposition d'un budget additionnel de 2 500,00 \$ pour poursuivre ce mandat.



**14. RÉSOLUTION N° 2022-047
LOGICIEL PG SOLUTIONS RELATIF AU TRAITEMENT DES
PAYES : ACQUISITION**

CONSIDÉRANT le besoin de l'administration municipale de se doter d'un outil plus performant en matière de traitement des payes;

CONSIDÉRANT que le système actuel avec Desjardins Employeur nécessite une double tâche d'entrée des données et manque de souplesse;

CONSIDÉRANT que le système de la comptabilité municipale est intégré à la suite PG Solutions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

D'accepter la soumission reçue de PG Solutions au montant de 4 470,50 \$ incluant l'acquisition des licences de gestion de payes et la formation requise pour son utilisation.

**15. RÉSOLUTION N° 2022-048
REPLACEMENT DU PRÉPOSÉ AU DÉNEIGEMENT EN
RAISON DE VACANCES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'absence de monsieur Antoine Métivier pendant la semaine du 13 mars 2022, en raison de vacances prévues;

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à son remplacement lors de cette période;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par la conseillère Renée Lapierre et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration municipale à faire l'embauche d'un remplaçant pour ladite période, à raison de 22,00 \$/ heure pour une durée de 35 heures.

**16. RÉSOLUTION N° 2022-049
RÉSEAU D'EAU POTABLE – BILAN 2020 SUR LA GESTION DE
L'EAU POTABLE DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE
MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE : DÉPÔT**

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;

D'accepter pour dépôt le rapport 2020 sur la gestion de l'eau potable approuvé par le MAMH.



**17. RÉSOLUTION N° 2022-050
FESTIVAL DES MACACAINS : SOUTIEN LOGISTIQUE ET PRÊT DE MATÉRIELS**

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

DE répondre favorablement à la demande du Festival des Macacains afin de leur fournir une aide logistique (personnel et équipement lourd) lors du montage et du démontage des installations ainsi que le prêt de la génératrice municipale pour l'édition 2022.

**18. RÉSOLUTION N° 2022-051
ACQUISITION DE LOTS AUPRÈS DU MERN (MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES) : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la nécessité pour la municipalité de Natashquan de disposer de terrains pour un éventuel développement urbain;

CONSIDÉRANT la disponibilité de certains lots, propriétés du MERN, qui répondent aux exigences du projet visant à rendre accessible à de nouveaux citoyens des terrains pour la construction de maison unifamiliale;

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

DE mandater l'administration municipale pour faire les démarches nécessaires à ces acquisitions.

**19. RÉSOLUTION NO 2022-052
COMPTES À PAYER : MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer au 28 février 2022 et en autorise le paiement.

**20. RÉSOLUTION N° 2022-053
COMPTES À PAYER : AÉROPORT**

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer au 28 février 2022 et en autorise le paiement.



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 8 MARS 2022 À 19h00, À LA SALLE DE L'ÂGE D'OR DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

21. COMPTES PAYER ET CHÈQUES CONCILIÉS

Les membres du conseil ont reçu la liste des chèques conciliés et la liste des comptes payés du mois de février 2022, avec un récapitulatif des opérations monétaires par accès D.

22. BALANCE DE VÉRIFICATION

Les membres du conseil ont reçu la balance de vérification, à titre d'information et de suivi.

23. CORRESPONDANCE

Les membres du conseil ont reçu la liste contenant les titres de la correspondance, le cas échéant, et sont avisés que la correspondance reçue est disponible pour consultation au bureau administratif.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus municipaux ont répondu aux questions reçues du public.

**25. RÉSOLUTION N° 2022-054
CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

QUE la séance soit levée à 20 h 09.

Henri Wapistan
Maire

Denis Landry
Directeur général